

Point presse

13 Mars
2024

Cas de rougeole dans l'Est lyonnais

Point de situation, actions mises en œuvre
et recommandations sanitaires

CONTEXTE ET SYNTHÈSE

Le 22 janvier 2024, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a reçu le signalement d'un cas de rougeole chez un enfant non vacciné scolarisé dans une école privée de Décines dans le Rhône. Cet enfant était de retour de voyage. D'autres signalements en lien avec cet établissement ou des membres de leur famille ont ensuite été reçus. A partir de mi-février, de nouveaux cas de rougeole ont été signalés dans la zone de l'Est Lyonnais entre Décines, Meyzieu, Bron, Saint-Priest, sans lien retrouvé avec le premier établissement scolaire.

Cette situation est en faveur d'un probable début de transmission du virus de la rougeole dans l'Est lyonnais pour laquelle un descriptif épidémiologique est présenté ci-dessous.

Cette épidémie concerne une majorité d'enfants (22 sur 25 cas confirmés à ce jour) au sein de 4 collectivités (3 écoles et une crèche) sans lien retrouvé entre elles mais situées dans 4 communes voisines urbaines jouxtant la ville de Lyon. Le cas groupé en crèche concerne 7 enfants de moins de 11 à 13 mois non vaccinés dont 5 ont été hospitalisés.

A noter au niveau régional : un autre cluster de 11 cas dans la Drôme dans une communauté non vaccinée est actuellement en cours de suivi.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE DANS LE RHÔNE

Situation au 12 mars 2024 à 10h00

- **25 cas** de rougeole > 22 confirmés biologiquement et 3 cas liés épidémiologiquement
- **Date d'éruption du 1^{er} cas** = 15 janvier 2024
- **Date d'éruption du dernier cas** = 8 mars 2024
- **Statut vaccinal**
 - 13 non vaccinés dont 6 enfants de 12 mois ou moins
 - 1 vacciné avec une seule dose
 - 8 vaccinés 2 doses (dont 4 avec une première dose avant l'âge de 1 an et 4 après 1 an)
 - 3 « ne sachant pas »
- **Age médian de 8 ans** (8 mois > 43 ans)
 - 22 enfants :
 - 7 âgés de 13 mois ou moins
 - 2 âgés de 3 ans non scolarisés et gardés à domicile
 - 13 scolarisés âgés de 6 à 17 ans
 - 3 adultes âgés de 25 à 43 ans

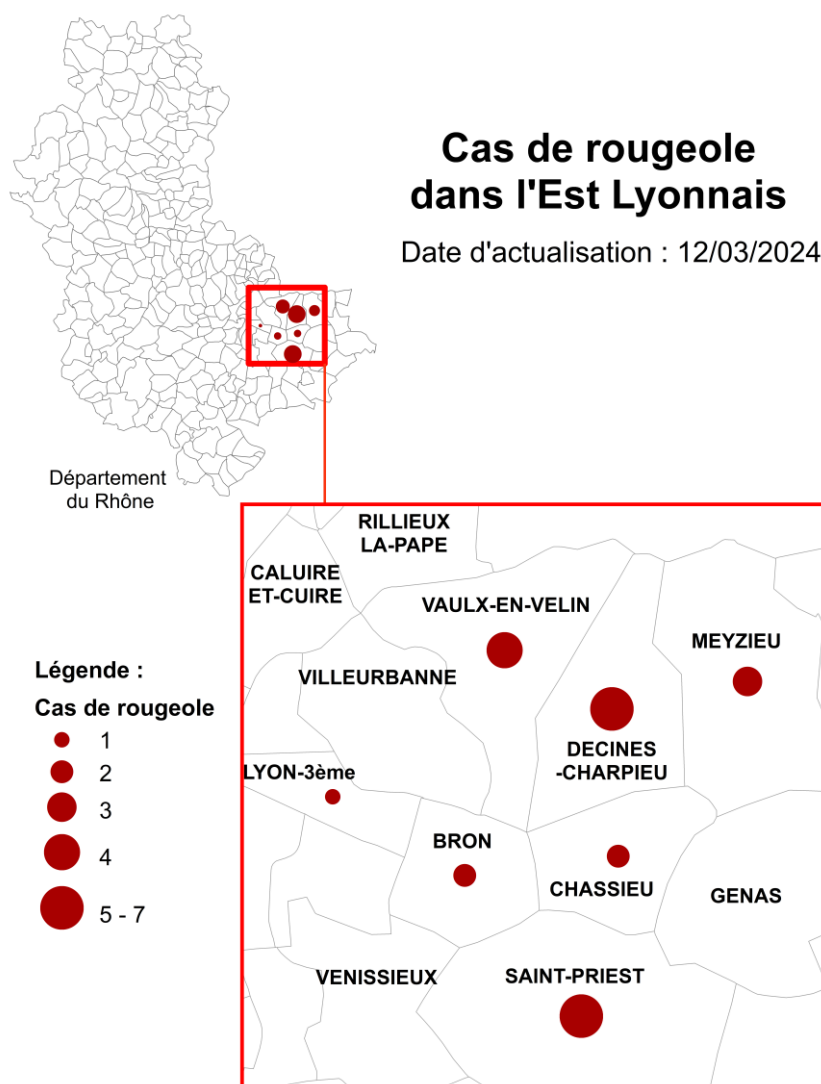
- **Sexe ratio** : 1,1 (13 hommes, 12 femmes)
- **Hospitalisation** : sept personnes ont été hospitalisées dont 5 enfants de moins de 1 an, et trois avec une complication de type pneumopathie rougeoleuse.

CHAINES DE TRANSMISSION

Différentes chaînes de transmission ont pu être identifiées. On constate :

- 12 cas en lien avec un cas index importé des Emirats Arabes Unis ayant entraîné une chaîne de transmission **dans un groupe scolaire privé de Décines** avec 10 cas au sein l'établissement et 2 cas dans des fratries.
- 3 cas liés à une **école publique de Meyzieu** sans lien retrouvé avec le premier établissement : 1 enfant non vacciné, et 2 adultes.
- 2 cas dans un **collège privé de Décines** sans lien retrouvé avec les autres établissements.
- 1 enfant (cas isolé) de moins de 5 ans à **Bron** sans lien retrouvé avec les autres cas.
- 7 cas dans une **crèche de Saint-Priest** sans lien retrouvé avec les autres établissements ni avec les autres familles (6 cas secondaires) dont 5 hospitalisés.

Figure 1. Répartition des cas de rougeole par commune de résidence dans l'Est Lyonnais, Rhône, 15/01/2024 – 12/03/2024



ACTIONS MISES EN ŒUVRE OU À VENIR PAR L'ARS

Information des professionnels de santé

- Médecins et pharmaciens via l'Ordre et les Unions régionales des professionnels de santé (URPS),
- Les services d'urgence, les maisons médicales de garde, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) du territoire,
- L'Education nationale et les services de protection maternelle et infantile (PMI).
- Une réunion d'information est programmée avec les biologistes
- Un webinaire à destination des professionnels de santé de la Métropole est prévu.

Information des cas et de leur entourage

- Actions systématiques de contact-tracing autour de chacun des cas pour mise en place des mesures de contrôle dont la vaccination.
- Vérification des carnets de vaccination notamment dans une école privée (avant congés scolaires).
- Organisation d'une offre de vaccination in situ dans l'école avec l'appui du Comité départemental d'hygiène sociale (CDHS). De manière générale, les personnes sont invitées à se faire vacciner par leur médecin traitant, en officine >11 ans) ou dans les centres de vaccination publics.

Information des collectivités fréquentées par les cas et de manière élargie les écoles du Rhône

- Transmission d'un courrier, en lien avec l'Education nationale, à tous les établissements scolaires (école, collèges et lycées), publics et privés, du département, pour transmission aux familles.
- Information des services d'hygiène communaux et de santé (SCHS) Lyon, Villeurbanne et Vénissieux.

Information des élus et mairies

- Diffusion d'un kit communication aux mairies de Décines, Lyon, Meyzieu, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

Information de la population générale

- Mise à jour de la [page d'information](#) sur le site de l'ARS.
- Création d'une [page Alerte](#) sur le site internet de l'agence et mise à jour régulière.
- Diffusion d'un [communiqué](#) à la presse du Rhône, repris par Le Progrès, France 3, Radioscoop, Lyon Mag, Le bulletin des communes, BFMTV, Ouest France, Lyon Capitale, La Montagne, Dauphiné Libéré, Le Pays.fr et réponse à une itv de RCF Drôme.
- Préparation d'une campagne de sensibilisation destinée à la population de toute la région.

RAPPEL & RECOMMANDATIONS

La rougeole est une maladie très contagieuse et en l'absence de mesures de prévention, un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes. Dans un contexte de recrudescence importante de la rougeole signalé par l'OMS et Santé publique France, notamment en Europe, le risque de circulation du virus en France est augmenté.

La rougeole, une maladie à prendre au sérieux

La rougeole est due à un virus qui se transmet par voies respiratoires (toux, éternuement) ou par contacts directs (embrassades, poignées de main). Cette maladie très contagieuse peut toucher tout le monde, mais concerne davantage les enfants.

Il peut y avoir des **formes sévères** (respiratoires, neurologiques) nécessitant une hospitalisation.

Les complications peuvent survenir à tout âge et sont d'autant plus fréquentes que les personnes sont vulnérables : **femmes enceintes n'ayant pas eu la rougeole ou non protégées par la vaccination à 2 doses, enfants de moins d'un an** (qui ne sont pas encore protégés par la vaccination), personnes

immunodéprimées de façon temporaire ou permanente en raison de certaines maladies ou de certains traitements.

Quels sont les symptômes de la rougeole ?

Les symptômes apparaissent habituellement 10 à 14 jours après l'exposition au virus : **forte fièvre** (jusqu'à 39-40°C), **toux, écoulement du nez, yeux rouges et larmoyants, fatigue générale**.

Une **éruption cutanée** avec de petites taches très rouges apparaît quelques jours après les premiers symptômes, **d'abord au niveau du visage** (oreilles, front, joues) puis progressivement sur tout le corps. Elle dure environ une semaine.

La seule prévention est la vaccination en 2 doses.

La vaccination contre la rougeole se fait par un vaccin qui protège contre 3 maladies : la Rougeole, les Oreillons et la Rubéole (ROR). Ce vaccin nécessite **2 doses** pour assurer une bonne protection. Elle est **obligatoire** pour les enfants nés depuis le **1^{er} janvier 2018** (1^e injection à 12 mois et 2^e injection à 16-18 mois). Elle est **recommandée** pour toutes les autres personnes nées après 1980*.

L'ARS invite les parents à vérifier leur situation vaccinale ainsi que celle de leur(s) enfant(s). Elle propose aussi aux médecins de vérifier la vaccination de leurs patients à l'occasion de toute consultation et de les inciter au rattrapage vaccinal.

Alors que depuis 2023 la circulation de la rougeole repart à la hausse en France et dans la région, les parents sont fortement invités à :

- **vérifier** la vaccination de leur enfant dans le carnet de vaccination et leur propre vaccination s'ils sont nés après 1980* ;
- **surveiller** l'état de santé de leurs enfants et aller consulter leur médecin devant l'apparition des symptômes : fièvre généralement élevée, toux, nez qui coule, conjonctivite, fatigue.

En cas de **non vaccination** ou de vaccination **incomplète**, il convient de **consulter** rapidement un médecin ou un pharmacien, muni de son carnet de santé, pour la **mise à jour** de la vaccination contre la rougeole.

** Avant 1980, la rougeole était très fréquente en France : les personnes nées avant cette date ont donc de très fortes probabilités d'avoir contracté cette maladie et d'être immunisées.*

Comment vérifier si la personne (adulte ou enfant) concernée a été ou non vaccinée ?

Il faut pour cela consulter le carnet de vaccination.

- Le professionnel de santé qui a réalisé la vaccination doit avoir précisé sur le carnet : **le nom du vaccin + le numéro de lot + la date de la vaccination.**
- En France, les vaccins qui ont été ou sont utilisés protègent soit contre la rougeole seule ; soit contre la rougeole + la rubéole ; soit enfin contre la rougeole + les oreillons + la rubéole.

Liste des vaccins que vous pouvez trouver sur le carnet de vaccination :

- Vaccin monovalent contre la rougeole : **Rouvax®**
- Vaccin bivalent contre la rougeole + la rubéole : **Rudi-Rouvax®**
- Vaccin trivalent contre la rougeole + les oreillons + la rubéole (ROR) :
 - **ROR® / Trimovax® / ROR Vax®** (ne sont plus commercialisés)
 - **Priorix® / MMR Vax Pro®** (commercialisés depuis 2018)

Dans tous les cas

Il est nécessaire de respecter **les gestes barrières** pour éviter toute contagion : port du masque, retrait de la crèche ou de l'établissement scolaire, arrêt de travail.

Se tenir informé : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/cas-de-rougeole-dans-la-region-point-de-situation-et-recommandations>